

## Rentrée scolaire du lycée 2022-2023 Site Les Cordeliers

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les informations relatives à la prochaine rentrée scolaire et la liste des documents à préparer.

**Les horaires de la rentrée** : Jeudi 1<sup>er</sup> septembre : 13H30 – 16H30

Pour cette journée, les élèves resteront avec leur professeur principal. Les cours débuteront à partir vendredi 2 septembre ou lundi 5 septembre selon la date de la journée d'intégration.

**Journée d'intégration** : voir imprimé 3

**Rentrée des internes** : Jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 10H00

### **Les Horaires de cours :**

	Matin	Après-midi
Séquence 1	8H00-8H55	13H35-14H30
Séquence 2	9H00-9H55	14H35-15H25
Récréation	9H55-10H10	15H25-15H40
Séquence 3	10H10-11H00	15H40-16H30
Séquence 4	11H05-12H00	16h35-17h30
Séquence 5*	12h05-13h00	

\* En fonction des options

### **Self le mercredi midi :**

Un forfait annuel d'un montant de 125 € est proposé aux élèves qui souhaitent déjeuner le mercredi midi en raison de cours le mercredi après-midi ou en fonction des horaires de transport. Le règlement devra être effectué par chèque au service comptable à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers.

### **Fournitures et calculatrice :**

Il n'y a pas de liste de fournitures en seconde. Chaque élève s'organise comme il le souhaite (cahier, trieur...).

A la rentrée, certains professeurs pourront donner des indications pour les fournitures nécessaires à leur matière. Une blouse est obligatoire pour les travaux pratiques de physique-chimie et de SVT.

A partir de la classe de 2<sup>nde</sup>, les élèves utilisent la **calculatrice Numworks**. **Les enseignants de lycée ne travaillent qu'avec celle-ci**. Son achat est par conséquent obligatoire.

Si vous le souhaitez, vous pourrez vous la procurer à la rentrée via l'établissement qui effectuera une commande groupée après avoir recensé les élèves intéressés.

Elle sera remise fin septembre contre un chèque de 72€ à l'ordre de l'OGEC des Cordeliers.

### **Location des livres :**

Les livres sont loués en lycée. Ils devront être couverts. Une fiche se trouve collée à l'intérieur ; elle doit être remplie avec le nom, prénom et la classe de l'élève. Elle doit y rester sans être déchirée ou sans être recouverte de « blanco » sinon le livre vous sera facturé.

Ils seront remis la semaine de la rentrée en échange d'un chèque de caution de 150€ (non encaissé) à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers et du règlement de la location qui s'élève à 80€. Son règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers.

En cas de dégradation du livre, celui-ci sera facturé entièrement ou en partie en fonction de son état.

### **Réunion de rentrée :**

La rencontre entre les parents et le professeur principal aura lieu le mardi 6 septembre 2022

A 18H00 pour les 2A – 2B – 2C – 2D

A 19H00 pour les 2E – 2F – 2G – 2H

### **Le jour de la rentrée, chaque élève remettra à son professeur principal :**

- Autorisation de traitement ou d'intervention chirurgicale en cas d'urgence **(imprimé 1)**
- Autorisation de sortie sur le temps du midi **(imprimé 2)**
- Autorisation pour la journée d'intégration **(imprimé 3)**
- Convention de scolarisation **(imprimé 4)**
- Location de casier (si souhaité) **(imprimé 5)**
- Bulletin d'inscription en pastorale pour les volontaires
- Un chèque de 72€ pour l'achat de la calculatrice
- Pour les livres un chèque de caution de 150€ et un chèque de règlement de la location de 80€.

**Merci de ne pas envoyer les documents par courrier avant la rentrée.**

# AUTORISATION DE TRAITEMENT ET D'INTERVENTION CHIRURGICALE

**Elève :**

Classe : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Régime :  Externe  Demi-pensionnaire  Interne

Né(e) le : ..... à .....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone domicile : .....

**Responsables :**

Responsable 1 : Nom et prénom .....

• Téléphone travail : .....

• Téléphone portable : .....

• E-mail : .....

Responsable 2 : Nom et prénom .....

• Téléphone travail : .....

• Téléphone portable : .....

• E-mail : .....

Nous, soussignés M./Mme .....

autorisons le représentant de l'établissement, à prendre le cas échéant, toutes les mesures utiles pour une hospitalisation ou une intervention chirurgicale d'urgence concernant notre fils/fille.

**Renseignements médicaux :**

Groupe sanguin : .....

N° de sécurité sociale des parents : .....

Assurances complémentaires (mutuelles) : .....

A quelle assurance l'enfant est-il affilié ? .....

N° d'immatriculation à cette caisse : .....

Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI ?  OUI  NON

Si oui, merci de le joindre à cette autorisation.

Votre enfant a-t-il eu le vaccin antitétanique ?  OUI  NON

Votre enfant souffre-t-il actuellement :

• d'une affection cardiaque  OUI  NON• d'asthme  OUI  NON• d'épilepsie  OUI  NON• de diabète  OUI  NON• autre : .....  OUI  NON

Votre enfant souffre-t-il d'allergies, d'intolérances à un médicament ? Si oui, précisez :

.....

.....

Suit-il actuellement un traitement ? Si oui, lequel : .....

.....

A .....le .....

Signature des parents (précédée de « Lu et approuvé »)

Autorisation de sortie sur le temps du midi pour les lycéens  
demi-pensionnaires ou pensionnaires

CLASSE

Madame, Monsieur, .....

Autorisent leur fils - fille .....

A sortir entre 12 H 00 et 13 H 30

et dégagent l'établissement de toute responsabilité.

N'autorisent pas leur fils - fille .....

A sortir entre 12 H 00 et 13 H 30

Les élèves demi-pensionnaires et internes concernés par cette autorisation de sortie doivent obligatoirement déjeuner dans l'établissement avant de sortir.

Date :

Signature :  
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

**NB : Document à remettre le jour de la rentrée à l'accueil  
auprès de M. LESTREE**

## *Journée d'intégration niveau 2<sup>nde</sup>*

Madame, Monsieur,

Afin d'aborder au mieux la rentrée en classe de seconde et de permettre aux élèves d'apprendre à se connaître, l'établissement propose une journée d'intégration aux élèves.

Une traversée à pied de la baie du Mont St Michel sera organisée le vendredi 2 ou lundi 5 septembre selon la classe de votre enfant. Les élèves arriveront au lycée à 8H00 et seront de retour vers 18H30 le vendredi et 19H00 le lundi.

Le car nous déposera au niveau de St Léonard où nous retrouverons des guides professionnels pour la traversée de la baie.

Le coût de cette sortie s'élève à 20€ (frais de transport et d'encadrement). L'établissement vous demande une participation de 15€.

Les externes amèneront leur pique-nique (ou pourront déjeuner dans l'établissement **le lundi uniquement**)

Votre enfant viendra avec des vêtements adaptés à cette marche : short, chaussures, sac à dos avec petite serviette, crème solaire, casquette, vêtement de pluie. **Aucune baignade ne sera autorisée.** La sortie sera maintenue même en cas de mauvais temps.

Mme LE BIHAN  
Responsable niveau 2<sup>nde</sup>



Journée d'intégration 2<sup>nde</sup> – Coupon réponse à remettre obligatoirement au professeur principal le jour de la rentrée.

Madame, Monsieur ..... ont pris connaissance de la journée d'intégration.

Nom..... Prénom ..... Classe : 2<sup>nde</sup>

Joignent un chèque de 15€ à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers.

Date et signature

NOS ETABLISSEMENTS :

**LES CORDELIERS**

Place des Cordeliers - BP  
92063  
22102 DTNAN CDFDX

**NOTRE DAME DE LA  
VICTOIRE**

27 rue Jean Jaurès - BP

**DOMINIQUE SAVIO**

22 rue Chateaubriand - BP  
56366



# Convention de scolarisation

## Collège et lycée général et technologique

Année scolaire 2022-2023

### Convention de scolarisation

Entre les Cordeliers, établissement catholique sous contrat d'association avec l'Etat représenté par Monsieur GERBEL, directeur et le(s) représentant(s) légal(aux)

**Monsieur** : Nom prénom .....

**Madame** : Nom prénom .....

**Parents de l'enfant** : Nom prénom .....

**Classe d'entrée** : .....

Désignés ci-dessous les parents de l'enfant, il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant désigné ci-dessus sera scolarisé par les parents au sein des Cordeliers ainsi que les droits et obligations réciproques de chacune des parties.

#### Article 2 - Obligations de l'établissement

Les Cordeliers s'engagent à scolariser l'enfant désigné ci-dessus pour l'année scolaire en cours et à lui garantir une formation (éducation, instruction, éveil à la foi ou culture chrétienne) guidée par son Projet Educatif et par les instructions officielles de l'Education Nationale. Les Cordeliers s'engagent par ailleurs à assurer une prestation de restauration. Le choix du paiement est défini par les parents dans les documents du dossier d'inscription. Les Cordeliers s'engagent enfin à assurer d'autres prestations définies dans les documents joints, selon le choix des parents.

#### Article 3 - Obligations des parents

Les parents s'engagent à inscrire leur enfant désigné ci-dessus **en classe de** ..... aux Cordeliers. Ils reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur, de la charte informatique, du droit à l'image et du règlement financier, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les faire respecter. Les documents sont accessibles sur le site Internet de l'établissement. Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de scolarisation de leur enfant au sein des Cordeliers et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions décrites dans le dossier d'inscription.

Pour marquer leur accord, **M ou Mme** ..... verse un acompte de **50€ pour les externes et demi-pensionnaires** ou **150€ pour les internes** :

- Prélèvement automatique pour les élèves déjà scolarisés dans l'ensemble scolaire et dont le paiement est réalisé par prélèvement
- Chèque (à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers) à joindre avec ce document signé pour tous les nouveaux élèves et pour les élèves déjà scolarisés dans l'ensemble scolaire et dont le paiement se fait par chèque.

L'acompte sera déduit de la facture annuelle.

#### Article 4 - Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution des familles, les diverses prestations scolaires et parascolaires et les adhésions volontaires aux associations tiers (APEL), dont les modalités figurent dans le dossier d'inscription. En cas d'impayés durables et de non réponses aux lettres de rappel, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes dues.

La facturation est annuelle. Elle est établie au mois d'octobre. Deux modalités de paiement sont proposées :

Le prélèvement mensuel (10 septembre au 10 juin)

Afin de mieux répartir la charge financière, nous conseillons le prélèvement automatique mensuel qui a lieu le 10 de chaque mois.

- Pour les nouveaux élèves n'ayant pas de frère ou de sœur dans l'établissement, compléter le mandat de prélèvement SEPA ci-joint et joindre un IBAN.
- Pour les autres élèves, uniquement en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un nouvel IBAN.

Le paiement par chèque en 3 fois (15 novembre - 15 janvier - 15 avril)

Les chèques sont à envoyer à réception de la facture courant octobre.

#### Article 5 - Assurance

L'établissement assure tous les élèves pour l'Individuelle accident pour les activités scolaires et extra-scolaires.

Assurance tout accident corporel

Les élèves bénéficient d'une couverture complète de type scolaire et extrascolaire pour la durée de l'année scolaire sans surcoût pour les familles. Les garanties complètent celles, éventuellement souscrites par les parents, auprès de leur assureur et ne font en aucun cas double emploi. L'établissement est adhérent au contrat de partenariat signé entre l'UDOGEC des Côtes d'Armor,

la direction diocésaine de l'enseignement catholique et la Mutuelle SAINT CHRISTOPHE Assurance garantissant les accidents corporels subis par les élèves, les enseignants, les salariés de l'OGEC, les bénévoles.

#### Assurances responsabilité civile

L'établissement demande que les élèves soient assurés au titre des dommages causés à autrui (Responsabilité civile : chef de famille). Les parents reconnaissent avoir été informés de la nécessité de garantir leur enfant pour les dommages causés à autrui. En cas de problèmes, les parents se devront d'en fournir la preuve sur simple demande de l'établissement.

#### Article 6 – Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux parents sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

#### Article 7 – Durée et résiliation du contrat

La présente convention est valable pour l'année en cours, soit du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août. Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par Les Cordeliers, ni en cours d'année scolaire, ni en fin d'année scolaire.

Résiliation en cours d'année scolaire :

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, les frais et le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, restent dus dans tous les cas.

Résiliation au terme de l'année scolaire :

Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant sur Pronote au moment de l'orientation (2<sup>ème</sup> trimestre).

#### Article 8 – Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève dans les archives de l'établissement. Certaines données sont transmises à leur demande, au rectorat d'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement. Sauf opposition des parents, les noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association des parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique). Sauf opposition des parents, une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Conformément au règlement général sur la protection des données, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement à l'adresse [rgpd@cordeliers.fr](mailto:rgpd@cordeliers.fr), demander communication et rectification des informations la concernant.

Nous fournissons les noms, prénoms, classes et coordonnées de nos élèves à l'Association des Anciens Elèves afin d'alimenter leur base de données. Cette dernière est hébergée au sein de l'établissement et est accessible sur mot de passe.

J'accepte le transfert vers l'association des anciens

Je refuse

#### Article 9 – Arbitrage

En cas de conflit, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement, le délégué épiscopal à l'Enseignement Catholique du diocèse de St Brieuc et Tréguier.

#### Droit à l'image

Madame, Monsieur .....responsable de l'enfant.....

autorise

n'autorise pas

Les Cordeliers à utiliser à titre gratuit dans le cadre de ses activités pédagogiques et péri-éducatives, des images, photos ou vidéos, où la personne désignée ci-dessus est identifiable, dans les documents suivants :

- Le site internet et intranet de l'établissement, sous la responsabilité du chef d'établissement
- Le journal de l'établissement, publié après accord du chef d'établissement
- Supports de présentation des formations

#### L'APEL

L'A.P.E.L. vous représente dans les commissions d'appel départementales, dans les conseils de classe de l'établissement et au conseil d'établissement. Elle est le principal interlocuteur de la direction de l'établissement. Chaque classe dispose d'un ou deux parents correspondants qui sont vos interlocuteurs privilégiés. Le bilan des activités vous est présenté au cours d'une assemblée générale annuelle. La cotisation permet l'abonnement au journal de l'A.P.E.L. nationale, la participation financière au Bal des Terminales, l'organisation de conférences, le soutien à la pastorale...

La cotisation de 22€ par famille (et non par enfant) est appelée par l'établissement sur la facture des frais de scolarité en octobre. Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'A.P.E.L., vous pouvez le faire savoir par courrier adressé au chef d'établissement avant le jour de la rentrée de l'année scolaire en cours.

A Dinan Le jeudi 7 juillet 2022	Date et signature obligatoire des parents ou représentants légaux
Le Directeur de l'établissement Philippe GERBEL <b>Les CORDELIERS</b> <i>Ensemble Scolaire</i> Direction BP92063 - 22102 DINAN Cedex Tél : 02.96.85.89.00	A _____ Le _____ Nom(s), Prénom(s) Signature(s) :



Pour permettre aux élèves de déposer leurs affaires, nous proposons de mettre à disposition une cartablerie.

La location d'un casier de septembre à juin s'élève à **28€**.

Nom et prénom de l'élève : .....

Classe : .....

Souhaite louer un casier et joint un chèque de 28€ à l'ordre de l'OGEC les Cordeliers\* :

Oui

Non

\* Cocher la case correspondant à votre réponse

Date : ..... Signature des parents :

*Toutefois, le nombre de casiers étant limité, l'établissement peut se trouver dans l'impossibilité de répondre favorablement à votre demande. Vous en serez avertis dès que possible.*

## Les Cordeliers, ensemble scolaire PASTORALE SCOLAIRE pour les élèves – 2022-2023

### 📌 Septembre 2022

Jeudi 22 : Célébration de rentrée pour tous les Volontaires de la 6<sup>ème</sup> au Bts à 14H00 Eglise St Malo

### 📌 Octobre 2022

Du 4 au 8 : Pèlerinage du rosaire à Lourdes pour les élèves volontaires de première

Jeudi 20 : Journée diocésaine à Querrien pour les secondes volontaires

Du 20 au 21 : Temps fort à l'abbaye de Campénéac pour les 3èmes volontaires

### 📌 Novembre 2022

Vendredi 11 : Journée retraite de confirmation, lieu communiqué ultérieurement.

Dimanche 20 : Célébration de la confirmation en l'Eglise St Malo de Dinan à 10H30.

Du 30 au 2 décembre : Temps fort à l'abbaye de Solesmes pour les 1ers volontaires.

### 📌 Décembre 2022

Vendredi 16 : Célébration de l'aveut à la chapelle des Cordeliers / 8H30 : 6è, 5è, 4è / 10H15 : 3è, lycée, BTS

### 📌 Janvier 2023

Jeudi 19 : Spectacle *Au commencement, le vert est dans la pomme* : pour les élèves de première

Vendredi 20 : Spectacle *Au commencement, le vert est dans la pomme* : pour les élèves de seconde

Date à préciser : Rencontre des jeunes avec Mgr Moutel : 17H00 – 21H00

Du 30 au 31 : Temps fort au prieuré la Cotellerie (Laval) pour les 5<sup>èmes</sup> volontaires

### 📌 Février 2023

Du 8 au 10 : Temps fort à l'abbaye de Landevennec pour les secondes volontaires

### 📌 Mars 2023

Du 30 au 31 : Temps fort à l'Île Blanche Locquirec pour les 4<sup>èmes</sup> volontaires

### 📌 Avril 2023

Vendredi 7 : Célébration du vendredi Saint à la chapelle Cordeliers - 9H30 : 6è, 5è, 4è / 11H00 : 3è, lycée, BTS

Samedi 8 : baptême des collégiens et lycéens à l'église St Malo de Dinan

Du 12 au 14 : Retraite annuelle à l'abbaye de Solesmes pour les terminales volontaires.

### 📌 Mai 2023

Du mardi 9 au jeudi 11 : Retraite de profession de foi et de première communion à Pontmain

Dimanche 14 : Célébration de la Profession de Foi en l'Eglise St Malo de Dinan

Jeudi Ascension 18 : Première communion à l'église St Malo de Dinan

Mardi 30 : célébration de Pentecôte pour tous les volontaires de la 6ème au Bts à 14H00 Eglise St Malo

### 📌 Juin 2023

Mercredi 21 : Journée relecture pour les jeunes qui ont reçu un sacrement

07/07/2022



### **Demande de sacrement : Baptême, Première Eucharistie, Confirmation**

Les collégiens, les lycéens, les étudiants peuvent demander eux-mêmes à devenir chrétiens par le Baptême. (S'ils n'ont pas été baptisés lorsqu'ils étaient bébés à la demande de leurs parents)

**Baptisés mais pas catéchisés**, les jeunes peuvent rejoindre un groupe pour préparer leur Première Eucharistie.

**Ayant reçu les sacrements du baptême et de la Première Eucharistie**, les jeunes peuvent rejoindre un groupe de préparation à la Confirmation pour continuer à cheminer dans la foi.

*Mme Marie-Jo Bethelot, APS*

Merci de retourner le coupon ci-joint, à la rentrée de septembre, aux professeurs titulaires.

Nom et prénom du jeune :

demande le sacrement suivant :

Baptême   
Première Eucharistie   
Confirmation

Pour accord, Le

Signature des parents

Signature du jeune

07/07/2022

## Tarifs lycée – année 2022-2023

Ces tarifs feront l'objet d'une facture annuelle en octobre.

Tarifs annuels	Secondes	Premières - Terminales
Contribution famille <sup>(1)</sup>	622€	679€
Demi-pension	818€	818€
Pension	2775€	2874€

<sup>(1)</sup> Contribution famille : Cette somme recouvre la participation des dépenses non prises en charge par l'état (constructions, annuités d'emprunt, équipements pédagogiques...), tous les frais de fonctionnement et les cotisations de participation aux structures de l'enseignement catholique à l'exception de la cotisation A.P.E.L.

Ticket Repas occasionnel : 6.40€ (Possibilité de prendre un carnet de 10 tickets)

### Tableau récapitulatif des paiements :

Dix prélèvements mensuels (du 10 septembre 2022 au 10 juin 2023)

	Secondes	Premières - Terminales
Externes	62.20€	67.90€
Demi-pensionnaires	144€	149.70€
Internes	339.70€	355.30€

Le **coût mensuel** indiqué ci-dessus n'intègre pas la cotisation APEL, les fournitures, les TD... Les frais se rapportant à ces rubriques sont ajoutés, s'il y a lieu, aux prélèvements.

### Trois règlements par chèque

Les trois chèques seront à adresser **dès réception de la facture en octobre**. Ils seront présentés à l'encaissement les 15 novembre – 15 janvier et 15 avril.

### Réductions annuelles :

#### Externat et demi-pension

A partir du 3<sup>ème</sup> enfant scolarisé dans l'ensemble scolaire Les Cordeliers, 10% de réduction sur la contribution des familles sera appliquée à toute la fratrie.

#### Internat

Pour les familles ayant deux enfants (et plus) internes dans l'ensemble scolaire Les Cordeliers, 20% de réduction sur les frais de restauration et hébergement sera appliquée pour le 2<sup>ème</sup> enfant et les suivants.

#### Absences

Absence pour maladie d'au moins 5 jours consécutifs : 50% du prix des repas (sur demande écrite des familles avec présentation d'un justificatif).

#### Départ en cours de trimestre

La contribution des familles est due en totalité pour tout trimestre commencé.

**Les familles qui connaissent des difficultés financières ne doivent pas hésiter à nous en avvertir afin que soient trouvées des solutions.**

**Le statut d'un élève est défini au moment de l'inscription.** Les changements en cours d'année - au demeurant exceptionnels - sont soumis à autorisation préalable. **Ils ne peuvent avoir lieu en cours de trimestre.**